

Service public territorial

A photograph showing four people participating in a beach cleanup. Two women in the foreground are walking away from the camera, carrying large white plastic bags filled with trash. They are wearing bright green high-visibility safety vests. In the background, a man and a young girl are also participating. The man is bending over, placing trash into a bag, while the girl is kneeling on the wet sand, picking up debris. The scene is set on a beach with waves in the distance under a clear blue sky.

LA MOBILISATION CITOYENNE EST DÉCLARÉE !

CARTES DE VISITE

ELLES ET ILS TÉMOIGNENT DANS CE NUMÉRO



**GARDEZ LEUR CONTACT
ET RESTEZ EN RELATION**



FRANÇOIS DELUGA (P. 6)

Président du Centre national de la fonction publique territoriale, Maire du Teich
@twitter.com/francoisdeluga



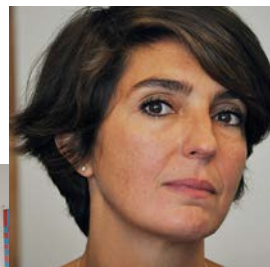
MICHAEL GUEYLARD (P. 11)

Directeur général des services de Marseillan
michael.gueylard@marseillan.com



JULIE CALMUS (P. 12)

Conservatrice et responsable du service développement des publics des bibliothèques de Bordeaux
j.calmus@mairie-bordeaux.fr



KARINE OLIVIER (P. 13)

Chargée de mission Citoyen 76 pour le département Seine-Maritime
karine.olivier@seinemaritime.fr



STERENN DE LAFARGUE (P. 14)

Responsable du pôle accès aux droits de la Mission Égalité, ville de Nantes
www.nantes.fr



JULIEN BRÉZUN (P. 17)

Directeur général de Great Place To Work®
julien.brezun@greatplacetowork.com



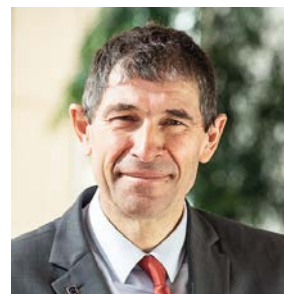
KARINE BABULE (P. 18)

Chargée de mission anact
k.babule@anact.fr



JEAN POULY (P. 19)

Gérant fondateur du cabinet de Conseil Econum
jean.pouly@econum.fr



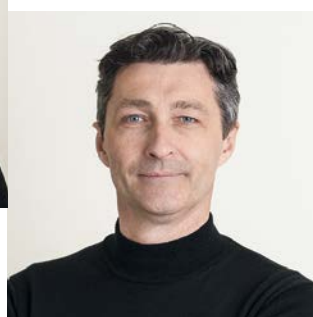
PIERRE LAPLANE (P. 27)

DGS de la ville et de l'Eurométropole de Strasbourg
pierre.laplane@strasbourg.eu



FRIEDELINDE LAGIER (P. 28)

Élève en formation initiale, déléguée des élèves administrateurs territoriaux
friedelinde.lagier@administrateur-inet.org



SAMUEL BAUCHET (P. 29)

Directeur général adjoint, Services Urbains et Environnement, Métropole Orléans
samuel.bauchet@orleans-metropole.fr



MICHEL PILARD (P. 30)

Formateur pour le compte du CNFPT
mel.vic@orange.fr

Service public territorial

N° 38 – Septembre 2019

Bimestriel publié
par le CNFPT
Service public territorial
80, rue de Reuilly
75012 Paris

Directeur de la
publication :
François Deluga

Co-directeurs de la
publication :
Laurent Trijoulet,
Alexandra Weinstein

Rédacteur en chef
délégué :
Xavier Gloubokii

Rédactrice en chef :
Natacha Pijselman

Rédaction :
Hugues Boulet,
Yann Cabaret,
Natacha Ermeneux,
Virginie Fauvel,
Valérie Lachenaud,
David Rey

Crédits photo :
Nantes Métropole/
P. Garçon ; Rennes, Ville
& Métropole/D. Gouray,
Christophe Gaye

Divergence-images :
Bruno Amsellem,
Raphaël Fournier,
Tom Louapre,
Corinne Rozotte
M.Y.O.P.,
Tendance Floue
Getty

Illustration :
Stereographic

Mise en page :
studio graphique
du CNFPT

Abonnements :
01 55 27 41 36,
corinne.coitou@cnfpt.fr

Impression :
Léonce Deprez
Imprimerie

ISSN 2118-0083

Tirage :
25 000 exemplaires.

5

IDÉES

OUVERTURE P. 5

NOTRE INVITÉ P. 6

Interview de François Deluga, président du CNFPT

LE GRAND FORMAT P. 8

LA MOBILISATION CITOYENNE EST DÉCLARÉE !



15

TENDANCES

OUVERTURE P. 15

Actualité législative, juridique et territoriale

ÇA FAIT DÉBAT P. 16

Le télétravail : le bilan des premières mises en œuvre

ON ANTICIPE P. 20

Cultiver des jardins foisonnants

23

ACTIONS

OUVERTURE P. 23

Le nouveau répertoire des métiers

SUR LE TERRAIN P. 24

Les solutions face à la pénurie des secrétaires de mairie

PANORAMA P. 26

L'INET, la grande école du service public local

IL TÉMOIGNE P. 30

L'étude de cas : résoudre les problèmes collectivement


L'INET

« L'Institut national des études territoriales, c'est quoi ? » C'est à cette question que répond le reportage de France 3 Grand Est. Les témoignages de professionnels et d'élèves permettent de montrer le rôle des futurs élèves formés par l'école.

[youtube.com](https://www.youtube.com)

TRANSPORTS

La communauté urbaine de Dunkerque, un bassin d'habitat de 200 000 personnes, a institué la gratuité des transports en bus il y a un an. Résultat : le nombre de passagers a progressé de 65 %. Parmi les nouveaux usagers, d'anciens automobilistes qui laissent désormais leur voiture au garage.

 [liberation.fr](https://www.liberation.fr)

VIOLENCES CONJUGALES

« Les collectivités ont un véritable rôle à jouer. Ce Grenelle contre les violences conjugales peut nous permettre d'approfondir ce qui existe déjà et voir ce que l'on peut améliorer. » Alexandre Touzet, vice-président du conseil départemental de l'Essonne, délégué à la prévention de la délinquance, à la sécurité et à l'égalité femmes-hommes.

[#grenelleviolencesconjugales](https://twitter.com/grenelleviolencesconjugales)

COMMUNICATION

Un petit groupe de communicants publics, avec la participation de Cap'Com, a passé la journée du 29 août 2019 au CNFPT pour accompagner l'établissement dans sa réflexion sur les évolutions des missions et compétences des communicants territoriaux.

[cap-com.org](https://www.cap-com.org)

ILLETTRISME


Journées nationales d'action contre l'illettrisme du 8 au 15 septembre 2019 : les délégations du CNFPT s'engagent et proposent plusieurs actions de sensibilisation et de formation

#JNAI2019

 twitter.com/cnfpt

RADICALISATION

Un rapport présenté en commission des lois mercredi 26 juin sur les « services publics face à la radicalisation » explique que la radicalisation demeure, dans les services publics, un phénomène limité et contrôlé.

 [@acteurspublics](https://twitter.com/racteurspublics)

IDÉES

La loi de transformation
de la fonction publique

**« Une loi avec des avancées,
des reculs mais aussi des
risques vis-à-vis du statut
de la fonction publique »**

INTERVIEW

FRANÇOIS DELUGA

Président du CNFPT, maire du Teich

 @Francoisdeluga

La loi de transformation de la fonction publique concerne de nombreux domaines du statut de la fonction publique territoriale : réforme des instances de dialogue social, du cadre déontologique, élargissement du recours aux contractuels, mesures facilitant la mobilité, l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes... Si les acteurs locaux vont rapidement être impactés par ces nouvelles dispositions, le CNFPT connaît également de réelles modifications dans son fonctionnement. Décryptage avec François Deluga, président du CNFPT.

« L'ESSENTIEL ? QUE LE CNFPT RESTE LE SERVICE PUBLIC DU SERVICE PUBLIC »

FRANÇOIS DELUGA

Président du Centre national de
la fonction publique territoriale
(CNFPT)
Maire du Teich

Quel est votre sentiment général sur la loi de transformation de la fonction publique ?

F.D. : C'est une loi qui touche beaucoup d'aspects. Elle comporte certes des avancées : égalité professionnelle femmes-hommes, déontologie et transparence... mais aussi des points négatifs touchant au statut de la fonction publique. En levant les freins, comme elle le fait, à l'embauche de contractuels, on peut y voir une attaque détournée du statut. Or ce statut, auquel j'ai de nombreuses fois rappelé mon attachement en tant qu'élu local et employeur public, est à mon sens la meilleure garantie d'un service public de qualité.

Le CNFPT a fait l'objet de débats. Les conclusions sont-elles satisfaisantes ?

F.D. : En effet, il a été question du CNFPT pendant l'élaboration et la discussion du projet de loi. Il a fallu se battre pied à pied parfois face à des interlocuteurs qui méconnaissaient quasi totalement l'établissement. Mais à force d'explications et de démonstrations, je crois que nous avons réussi à expliciter et à prouver notre utilité,

comme l'ont démontré les interventions des députés de tous les bancs. L'essentiel est que le CNFPT reste le service public du service public.

Qu'en est-il des questions de la formation de la police municipale, des contractuels et du passage à 13 délégations ?

F.D. : Concernant la police municipale, il s'agit de pouvoir adapter les formations des policières et policiers municipaux en fonction des parcours des agents. Un gendarme ou un policier ou une policière national qui rejoint la police municipale n'aura plus la même obligation de formation qu'un agent qui intègre la police municipale sans une telle expérience. Les contractuels, pour ceux recrutés sur un contrat de plus d'un an, auront dorénavant le droit d'accéder aux formations d'intégration (FI), ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent. C'est un amendement que nous avons proposé. Enfin, la loi demande que notre organisation territoriale soit calquée sur les régions administratives actuelles.



Retrouvez l'interview complète de François Deluga ainsi que l'ensemble des ressources informatives relatives à la loi sur cnfpt.fr/s/informer/



mission nouvelle correspond une recette nouvelle. Or ce n'est pas le cas dans la loi.

On évalue entre 35 et 50 millions d'euros ce financement en fonction du coût des contrats et du nombre d'apprentis. Il n'est pas envisageable de prélever un tel montant sur les 300 millions d'euros consacrés chaque année à la formation des agents. Les discussions doivent donc se poursuivre pour trouver une solution. Le secrétaire d'État s'y est engagé.

Enfin, en quoi la suppression de l'ENA et la question de la formation des hauts fonctionnaires impactent-elles le CNFPT ?

F.D. : L'article 59 de la loi habilite le gouvernement à prendre des ordonnances dans le domaine de la formation des agents publics. Par ailleurs, le président de la République a confié une mission à Frédéric Thiriez sur ce sujet précis. J'ai été auditionné par cette mission puisque l'INET, qui forme à la haute fonction publique territoriale et qui est un organe du CNFPT, est directement concerné. J'ai ainsi rappelé les grands principes qui fondent l'INET (voir article page 26) et qui en font un modèle à suivre : c'est une école interfilières qui forme autant les administrateurs, les conservateurs, que les ingénieurs et ingénieures en chef. Ces derniers, en sortant de l'INET, doivent trouver leur poste et ne sont pas affectés automatiquement dans un grand corps en fonction de leur classement. Enfin, l'INET est le pôle de compétences de référence du CNFPT en matière de gestion de ressources humaines et de management pour toutes les catégories A, B et C, pas seulement les A+. C'est en ce sens que l'INET et donc le CNFPT ont un temps d'avance notamment sur la façon dont fonctionne la FPE.

Le renouvellement des instances politiques du CNFPT prévoit la désignation des membres des CRO après les scrutins municipaux. Ces désignations interviendront donc en 2020 sur la base de la nouvelle répartition géographique régionale des délégations, et nous travaillons à ce que notre gouvernance, qui sera pleinement effective au début de 2021, soit conforme aux nouvelles dispositions législatives. Toutefois, je tiens à la présence du CNFPT au plus près des agents territoriaux afin qu'ils continuent à accéder facilement à la formation et que nous puissions rester un acteur de proximité des collectivités.

Autre point important, l'apprentissage dans la fonction publique territoriale et son financement qui échoit en grande partie, à l'établissement...

F.D. : L'article 62 de la loi demande au CNFPT de financer 50 % des frais de formation des apprentis dans la territoriale. Si je ne suis pas contre le principe de faire du CNFPT un acteur majeur de l'apprentissage, je demande le respect des principes du transfert de compétences à savoir qu'à

En chiffres

- Le texte issu de la commission mixte paritaire a été adopté par l'Assemblée nationale le 18 juillet puis par le Sénat le 23 juillet.
- La loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique a été publiée au Journal officiel du 7 août 2019.
- Elle est composée de 95 articles.

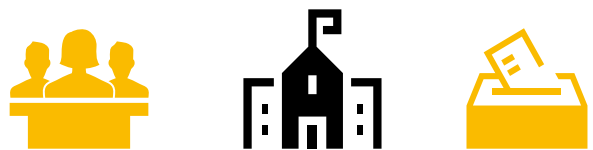


LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE - DES AGENTS FORMÉS À LA CONDUITE DE PROJETS

Ces dernières années, la participation des citoyens à la décision locale s'est accrue grâce à la démocratie participative. Les collectivités, quelle que soit leur taille, font dorénavant appel à cette démarche afin de favoriser l'association des citoyens à l'action publique dans un esprit

collaboratif et durable. Le CNFRT propose une offre de formation complète sur ce sujet. L'itinéraire « La démocratie participative et la place du citoyen dans l'action publique » est composé de stages qui permettent de comprendre, mettre en place et conduire une telle démarche.

Des événementiels sont également programmés sur ce thème ou sur un thème connexe, par exemple pour accompagner la mise en place de conseils citoyens dans le cadre de la politique de la ville.



LA CITOYENNETÉ

LA MOBILISATION EST DÉCLARÉE !

Comment développer la citoyenneté des habitants ? Qu'est-ce qui fait que l'on se sent citoyen ?

Ces questions sont au cœur des politiques publiques, en réponse à des phénomènes qui fragilisent notre société : baisse du bénévolat et montée de l'individualisme, forte abstention aux élections, fractures sociales, ethniques, méfiance vis-à-vis « du politique », etc. Les collectivités ont compris qu'elles ont un rôle important à jouer sur ces questions. Elles refusent d'en rester au constat et au diagnostic de la fracture sociétale, et multiplient les initiatives pour « faire société ». Leurs actions ont le mérite de montrer que la bonne idée est souvent la plus simple : financer une bonne part du permis de conduire en échange de temps donné à une association ; faire participer tous les habitants à la vie de la cité, y compris les étrangers, citoyens de résidence ; proposer à la population de se retrousser les manches une journée par an pour réaliser un chantier d'intérêt public ; organiser des événements dans toute la ville pour interroger le rapport de chacun à la citoyenneté ou développer le service civique pour les jeunes. Leur point commun ? Tenter de créer un déclic pour que chacun sorte de sa position d'utilisateur et comprenne qu'il est acteur de la cité.

Richwiller (68) Citoyens, à vos truelles et balais

En 2008, Fabien Jordan, maire de Berrwiller, lance les Journées citoyennes : une journée où toute la population est invitée à se retrousser les manches pour améliorer l'espace public. Vincent Hagenbach, maire de Richwiller, est un voisin et un ami. « Fabien m'a un peu taquiné sur le sujet, alors j'ai décidé de relever le défi. C'était plus compliqué chez nous car nous n'avons pas l'esprit village, comme à Berrwiller. » Grâce à la mobilisation de Jean-Yves Roudaut, responsable des services techniques et des dix agents de la mairie, la greffe a pourtant bel et bien pris. « On l'évoque rarement, mais les Journées citoyennes exigent énormément de préparation. » Richwiller vient de souffler la bougie de la dixième Journée citoyenne, avec 590 participants, dont 50 enfants, sur 3 700 habitants. Dix années de mobilisation qui ont permis d'amorcer la remise en état des 12 bâtiments communaux, le nettoyage de tout le parc de poteaux incendiés, le fleurissement de la ville, la construction d'un perchoir pour les cigognes, etc.



Fiche projet

Contexte :

- Souhait de la municipalité de développer une initiative pour faire le lien entre les habitants.

Initiative :

- Création d'une Journée citoyenne, sur le modèle créé par la ville de Berrwiller et promu par l'Observatoire national de l'action sociale décentralisée (ODAS).

VINCENT HAGENBACH

Maire de Richwiller

« Les Journées citoyennes sont parmi les plus belles que j'ai vécues en tant que maire. C'est véritablement un moment unique. Tout le monde se rassemble pour un projet d'intérêt commun, à l'opposé des logiques de rupture et d'affrontement que l'on peut retrouver ailleurs. Les habitants redeviennent propriétaires de l'espace public, dans un esprit de liberté, d'égalité et de fraternité. Ce jour-là, on est libre de participer ou pas,

tout le monde est à égalité et solidaire les uns des autres. Je n'ai que de belles histoires à raconter. Comme ce jeune que j'ai surpris un jour en train de taguer un mur, et que j'ai invité à venir décorer un mur avec ses copains, ou encore la fierté des agents, qui voient leur travail pour une fois valorisé et reconnu. L'échelle communale est à mon avis le meilleur niveau pour nourrir la citoyenneté et le désir d'agir ensemble. »





Marseillan (34)

Des jeunes plus mobiles et... solidaires

La mission locale d'insertion avait bien mis à la disposition des jeunes des mobylettes mais la mairie a voulu aller plus loin. « *Quand on habite à Marseillan, la question de la mobilité est primordiale pour les jeunes en quête d'emploi. Sète et Béziers sont respectivement à 20 et 30 kilomètres et les horaires des transports en commun ne sont pas toujours adaptés* », argumente Michael Gueylard, directeur général des services de Marseillan. Reste alors la solution « voiture ». « *Mais les jeunes ont rarement les moyens de se payer le permis de conduire* », poursuit le DGS. D'où l'idée de le financer, moyennant des heures de bénévolat dans une association. « *Nous ne voulions pas l'offrir sans aucune contrepartie. Il nous a semblé beaucoup plus intéressant de profiter de l'occasion pour éveiller les consciences citoyennes, montrer l'intérêt d'être utile à la communauté.* » D'autant plus que Marseillan compte plus de 120 associations et que beaucoup évoquent leurs difficultés à trouver des bénévoles parmi les jeunes générations.

La ville lance donc il y a trois ans la bourse au permis : elle finance 80 % de son coût total contre 70 heures de travail dans une association. Succès. « *La première année, le dispositif était mal connu, peu de jeunes ont postulé, mais après une large couverture médiatique, les candidats ne manquent pas, avec une prédilection pour le bénévolat aux Restos du cœur : ils sont dix cette année à postuler pour le dispositif, et quinze sur liste d'attente.* »

Devant un tel succès, la ville réfléchit à un nouveau dispositif : proposer un système gratuit d'aide aux devoirs contre des heures de bénévolat.

Fiche projet

Contexte :

- Souhait de la municipalité de soutenir la mobilité des jeunes dans le cadre de leur recherche d'emploi et de renforcer leur engagement associatif.

Initiative :

- Financement de 80 % du permis de conduire contre 70 heures consacrées à une association.

MICHAEL GUEYLARD

Directeur général des services de Marseillan

« Grâce à ce dispositif, les jeunes découvrent l'univers associatif. Certains disent même qu'ils reviendront donner un coup de main après le forfait de 70 heures »



Bordeaux (33)

Comment fabriquer des citoyens ?

La Fabrique du citoyen est née en 2016, dans l'après Charlie et la volonté de dépasser la sidération par des actions citoyennes. « *Nous voulions réagir de manière constructive, en évitant le repli sur soi et en donnant une ouverture sur le futur* », explique Julie Calmus, responsable du service développement des bibliothèques de Bordeaux. L'idée naît d'une proposition du maire adjoint à la culture, Fabien Robert : bâtir un événement « citoyen » au sein des bibliothèques de la ville. Les deux premières années, l'évènement est un joyeux pêle-mêle de propositions citoyennes (ateliers, conférences, rencontres, etc.). Puis le rendez-vous s'articule autour d'un thème : « 1968-2018 » l'année dernière, et cette année, « la liberté ». « *À chaque fois, nous tirons sur le fil du thème retenu pour inviter tout le monde à réfléchir, de l'universitaire au citoyen lambda.* » En temps forts cette année, des migrants sont venus raconter leur parcours de migration et un street artist, David Selor, est venu réaliser, en public, un graph géant sur le mur de la bibliothèque Mériadeck.



Fiche projet

Contexte :

- Volonté de la ville de Bordeaux de trouver une réponse constructive pour dépasser le simple constat et diagnostic d'une société fracturée, à la suite des attentats de Charlie.

Initiative :

- Création d'une manifestation dans les bibliothèques de la ville, baptisée « la Fabrique du citoyen », un projet participatif qui associe des ateliers, des rencontres et des débats.

JULIE CALMUS

Conservatrice et responsable du service développement des publics des bibliothèques de Bordeaux

« Qu'est-ce que la citoyenneté ? Je suis tentée de paraphraser Ernest Renan : c'est l'envie d'être ensemble, d'être acteur du bien commun. Le rôle des collectivités est aussi d'entretenir ce sentiment en faisant comprendre aux citoyens qu'ils ont le pouvoir d'agir, que la politique n'est pas un élément extérieur à eux, qu'ils en font partie. C'est exactement ce que nous visons avec ces journées « Fabrique du citoyen » : amener les habitants à réfléchir sur ce qui fait société, à s'emparer de ces sujets. Les bibliothèques sont un bon vecteur pour ce type d'évènements car c'est au cœur de notre mission de tiers lieu : elles sont des lieux d'accueil ouverts à toutes les populations, qui relient et rassemblent. »



Seine-Maritime (76)

Le déclic du service civique

En ce début de juillet, Karine Olivier, chargée de mission Citoyen 76⁽¹⁾, est encore dans l'euphorie de la veille où elle a fêté avec une trentaine de jeunes en service civique la fin de leur mission. « C'est fou comme cette expérience les a changés. Il y a un immense décalage entre les jeunes que j'ai reçus il y a neuf mois et ceux que j'ai vus hier. Ils ont eu la chance de grandir, de découvrir autre chose, de gagner en confiance et de mûrir », s'enthousiasme-t-elle.

En 2010, le gouvernement crée le service civique. Le Département fait le choix de relayer le dispositif en accueillant des jeunes. « Nous avons fait la promotion du dispositif au sein de nos services pour trouver des tuteurs. Nos missions se prêtent bien au service civique : l'accueil des usagers, l'aide aux personnes, l'environnement avec notamment la protection des espaces naturels sensibles, la protection de l'eau, la culture, etc. », poursuit Karine Olivier.

Les premiers jeunes (une quinzaine) ont été accueillis en octobre 2012. Aujourd'hui, on tourne plutôt à une trentaine de volontaires chaque année. « Au début, on attirait surtout des jeunes diplômés. Désormais, le spectre est beaucoup plus large puisque nous avons aussi des "infra-bac". Le bouche-à-oreille a fonctionné et le dispositif est désormais bien connu », pointe Karine Olivier. Des expériences vécues en général de manière très positive par les volontaires. « Ils sont très bien accueillis et bénéficient du fait que nous sommes une grosse structure : ils découvrent plein de métiers, se font un réseau incroyable. » Ces neuf mois d'immersion en situation professionnelle jouent souvent le rôle de déclic. « À la fin du service civique, certains reprennent leurs études, d'autres décident de passer des concours. » Dans tous les cas, quelque chose a changé dans leur trajectoire de vie. En bien !

Fiche projet

Contexte :

- Création du service civique par le gouvernement.

Initiative :

- Décision prise de promouvoir ce dispositif en accueillant des jeunes dans les services du Département. Nom de baptême de l'opération : « Citoyen 76 ».

(1) Nom du dispositif de promotion du service civique dans le département de Seine-Maritime.



Fiche projet

Contexte :

- Constat que les étrangers participent au même titre que les autres citoyens à la vie de la cité, tout en étant exclus des centres de décision et de réflexion.

Initiative :

- Création en 2003 du Conseil nantais pour la citoyenneté des étrangers. Reconnaissance d'une « citoyenneté de résidence ».

Nantes (44)

Étrangers et résidents de la République

Depuis 2003, Nantes dispose d'un Conseil nantais pour la citoyenneté des étrangers (CNCE). « La Ville de Nantes a lancé cette initiative en écho au projet de loi en faveur du droit de vote et d'éligibilité des résidents étrangers extracommunautaires aux élections locales. Il s'agissait de prendre en compte localement la voix de ces habitants qui vivent dans la ville, y travaillent, payent leurs impôts, scolarisent leurs enfants et fréquentent les services publics au même titre que les autres citoyens », explique Sterenn de Lafargue, responsable du pôle accès aux droits de la Mission Egalité de la Ville de Nantes. Une invitation à dépasser les approches classiques, en prenant en compte une citoyenneté de résidence. « Le CNCE est un lieu privilégié pour que les citoyens étrangers rencontrent les élus, pour qu'ils fassent entendre leurs besoins et leur expertise d'usager de la ville, les difficultés qu'ils rencontrent dans leur parcours d'intégration », poursuit Sterenn de Lafargue. Seules conditions pour y participer : être majeur, nantais, et avoir un projet d'intégration à Nantes.

Depuis 2015, le CNCE s'est ouvert, en plus des résidents extracommunautaires, aux Européens et fonctionne davantage en réseau, pour élargir son audience, autour

du noyau d'origine du comité d'animation qui réunit 20 personnes. « Le CNCE a un rôle symbolique très fort, puisqu'il est un lieu de reconnaissance des citoyens étrangers. Beaucoup témoignent du fait que c'est un honneur pour eux de travailler aux côtés des élus et élus, d'avoir une place de citoyen actif. »

Un espace d'échange où chacun donne et reçoit en même temps. Les citoyens étrangers découvrent le fonctionnement des services publics, peuvent influencer sur leur évolution. Mais ils peuvent aussi partager avec les autres sur leur parcours migratoire et les faire bénéficier de leur expérience. L'une des réalisations du CNCE est la rédaction d'un « guide d'accueil à l'usage des résidents étrangers ».



Consultez en ligne l'ensemble de nos dossiers sur [cnfpt.fr/la médiathèque](http://cnfpt.fr/la-médiathèque)

TEN-DANCES

Ici et maintenant, l'essentiel du service public en action

FRANCE/EUROPE

L'autonomie des collectivités françaises

France Stratégie s'est récemment interrogée sur la décentralisation des dépenses publiques françaises par rapport aux autres pays européens. La France se singularise par une faible décentralisation des dépenses publiques. Seulement 20 % de ces dépenses sont payées par les administrations territoriales, contre 31 % en moyenne dans l'Union européenne. Tous les grands pays voisins décentralisent plus que la France, notamment en matière d'éducation et de santé. Cependant, les transferts de l'État sont plus largement forfaitaires en France que dans les autres pays, où ils sont souvent fléchés vers des politiques particulières. À cet égard, les collectivités territoriales françaises seraient donc plus autonomes.

strategie.gouv.fr



MAIRES

Une consultation pour leur protection

La consultation des maires « sur les menaces et les agressions auxquelles ils sont confrontés », lancée par le Sénat après la mort de Jean-Mathieu Michel, maire de Signes, décédé dans l'exercice de ses fonctions, a recueilli 1 900 témoignages. Des propositions sont attendues. Le président de la commission des lois, Philippe Bas, n'exclut pas des amendements au texte sur le statut de l'élu ou l'élu.

GUIDE DES COOPERATIONS

à l'usage des collectivités locales et de leurs groupements



MUTUALISATION

Guide à l'usage des collectivités locales

Le ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales a publié le 22 août sur son site internet un guide des coopérations à l'usage des collectivités locales qui « recense les différents dispositifs existants leur permettant de mettre en commun leurs moyens et de coordonner leur action en vue de l'élaboration de leurs projets : mutualisation des services supports ou missions fonctionnelles comme les ressources humaines, l'ingénierie, l'administration... ou mutualisation des compétences ou missions opérationnelles ».

cohesion-territoires.gouv.fr



TÉLÉTRAVAIL

QUELLES LEÇONS DES PREMIÈRES MISES EN ŒUVRE ?

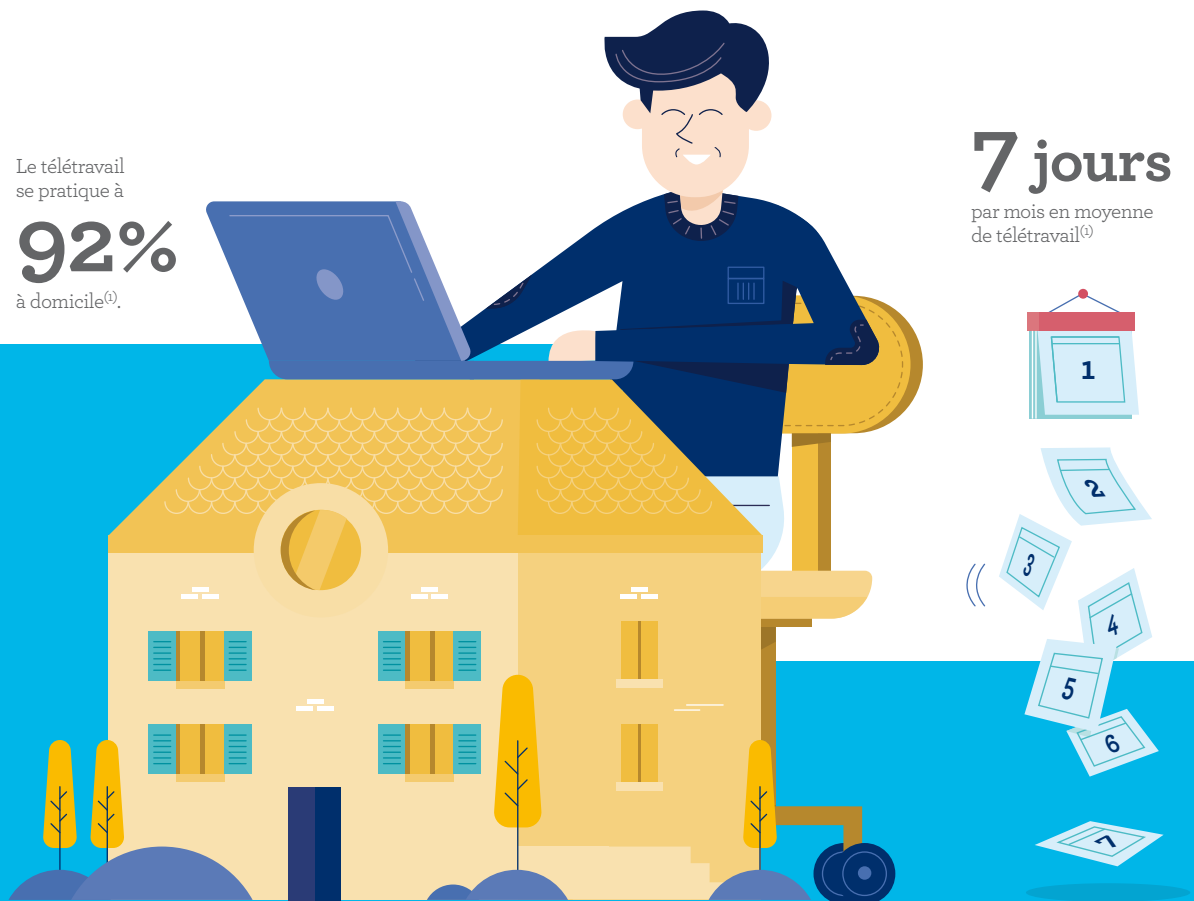
Malgré ses avantages en termes de qualité de vie au travail et de performance des organisations, le télétravail est encore loin de connaître la généralisation à laquelle il semble promis. Entre contraintes organisationnelles et freins culturels dans la fonction publique, comment tirer tous les avantages de cette modalité organisationnelle si prometteuse ?

[Suivez le débat.](#)

Le télétravail
se pratique à

92%
à domicile⁽¹⁾.

7 jours
par mois en moyenne
de télétravail⁽²⁾





Un objectif de qualité de vie au travail

Une étude de la Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP⁽¹⁾) soulignait à la fin de 2018 les retours d'expérience très positifs de la mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique. Tant de la part des agents (renforcement de l'autonomie et de la motivation) que des encadrants (assouplissement de la relation hiérarchique fondée sur la confiance) ou de l'administration (dialogue social amélioré, attractivité en matière de recrutement des jeunes générations...). Une autre étude⁽²⁾ soulignait, quant à elle, un objectif particulier, pour le public, d'amélioration de la qualité de vie au travail dans la mise en œuvre quand, pour le privé, il était plutôt de répondre à une demande des salariés.



JULIEN BRÉZUN

Directeur général de Great Place To Work® France, acteur de référence sur la qualité de vie au travail

« Avec la digitalisation ou l'intelligence artificielle, le télétravail, comme d'autres modalités de smart working (horaires décalés, travail depuis des tiers-lieu...), est désormais inéluctable. Ses avantages en termes de productivité et de qualité de vie au travail (QVT) ne sont plus à démontrer mais la culture présentéiste d'organisations souvent très

verticales, comme le sont certaines entreprises ou administrations en France, nuit à sa bonne mise en œuvre. Le télétravail doit être intégré dans une stratégie QVT et un management par la confiance, qui évite le micromanagement et s'appuie sur la fierté d'exécution de la mission, la convivialité et l'équité de traitement. »

Focus CNFPT

Depuis 2017, le CNFPT expérimente le télétravail. Aujourd'hui 186 agents ont accès à cette modalité sur un ou deux jours par semaine.



Retrouvez plus d'infos avec notre dossier en ligne sur la médiathèque cnfpt.fr

Une question de maturité de la démarche

L'étude de la DGAFP⁽⁴⁾ insiste sur l'importance de la « maturité » de la démarche. Dans les collectivités qui se sont lancées, une ingénierie spécifique avec un groupe de projet et des outils (charte, contrat, outils de communication, actions de formation, évaluation) a en effet été mise en place afin de préparer au mieux le déploiement du télétravail. Les expérimentations réussies ont toutes demandé du temps et pris soin de sécuriser l'ensemble des parties prenantes. Un temps nécessaire pour que la promesse du télétravail soit bien source d'efficacité et de satisfaction pour tout le monde...



KARINE BABULE

Chargée de mission - ANACT - Département Expérimentations, développement outils et méthodes

« Quand il est perçu comme un avantage social (maternité, handicap, maladie...) — et non comme une modalité organisationnelle — le télétravail peut donner le sentiment d'une injustice dans l'entreprise. Il peut également accentuer l'inégalité de traitement femmes-hommes. Dans l'accès au télétravail, les femmes sont en effet défavorisées compte tenu de leur surreprésentation dans certains métiers non télétravaillables (hôtesse,

assistante...). Par ailleurs, s'il est considéré comme une marque de désengagement, il stigmatise encore un peu plus les femmes qui souffrent déjà d'inégalités vis-à-vis de leurs collègues masculins. C'est pourquoi le télétravail doit être discuté collectivement de manière paritaire et faire l'objet d'une charte ou d'un accord coconstruit, notamment sur les critères d'éligibilité. »

+ AVANTAGES

L'adoption du télétravail générerait, en moyenne une baisse de 5,5 jours par an d'arrêts maladie, une augmentation du temps de travail de 2,5 % ; une augmentation de la productivité de 22 % ; une augmentation de 45 min du temps moyen de sommeil des salariés.

Source : cget.gouv.fr



41%

des employés très mobiles font état de niveaux élevés de stress (contre 25 % pour ceux qui travaillent tout le temps au bureau).



-40 min

sur le temps moyen de trajet domicile-travail

- INCONVÉNIENTS

42 % des personnes travaillant en permanence à domicile et 42 % des télétravailleurs et télétravailleuses très mobiles déclarent se réveiller plusieurs fois par nuit, alors qu'ils ne sont que 29 % chez les personnes employées sur leur lieu de travail.

Source : Organisation internationale du travail 2017
« Travailler en tout temps, en tout lieu : les effets sur le monde du travail »

Privilégier l'expérimentation

Les 18 structures rencontrées par la DGAFP⁽¹⁾ dans le cadre de son étude ont adopté une démarche progressive. Les phases d'expérimentation ont permis de tester les conditions de mise en œuvre avant un déploiement. Une option qui donnait l'occasion de répondre aux questions posées par les agents souhaitant travailler à distance, par l'encadrement et par la direction, et d'instaurer l'indispensable confiance.



JEAN POULY

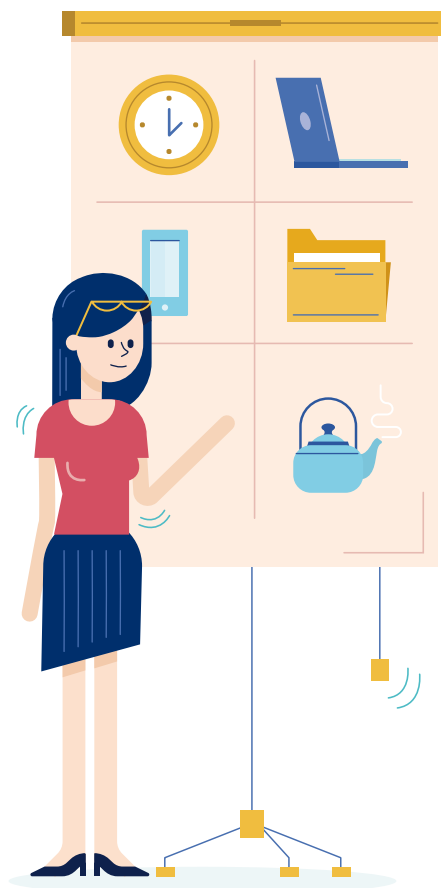
Gérant fondateur du cabinet de conseil Econum

« Le manque de confiance réciproque est favorisé par l'approche encore souvent très idéologique du sujet. Comme si le télétravail était par principe bon ou mauvais, quel que soit le contexte. Il s'agit au contraire d'une modalité organisationnelle dont les avantages doivent faire l'objet d'une approche pragmatique. Ainsi, par exemple, si le domicile a longtemps été le lieu le plus simple et le moins cher du télétravail, c'est actuellement en train d'être remis en cause avec la montée du droit à la déconnexion, les besoins de temps de repos cognitif, d'ergonomie, de débit ou de cybersécurité... Dans la mise en œuvre, on pourra plutôt privilégier le coworking dans des tiers-lieux garantissant de bonnes conditions de télétravail (IT, poste de travail, maintien du lien social). Notamment pour les agents du service public qui pourraient aisément travailler dans les locaux des administrations centrales ou des collectivités locales plus proches de leur domicile... »

I ♥
MY
JOB

85 %

des managers qui encadrent des télétravailleurs estiment qu'il est nécessaire de former les managers à ces nouvelles pratiques. Aujourd'hui, ils ne sont que 31 % à bénéficier d'un accompagnement spécifique.



- (1) Le télétravail dans les trois versants de la fonction publique, 2018
- (2) Enquête sur le télétravail menée par le Syndicat national des DG des collectivités territoriales (SNDGCT) et le groupe Randstad.



Retrouvez plus d'infos en ligne
cnfpt.fr/mediatheque

A woman wearing a wide-brimmed straw hat and a plaid shirt is sitting in a garden. She is surrounded by various flowers, including pink and white ones. A trowel with a green handle is visible in the foreground. The background is a lush green garden with trees and a wooden structure.

CULTIVER DES JARDINS FOISONNANTS

Les jardins à la française ont leur charme mais se prêtent assez peu au « foisonnement d'initiatives auquel les collectivités sont prêtes », déclarait le Premier ministre en 2017. Partagés, potagers, rafraîchissants, culturels... les collectivités offrent désormais aux citoyens plus que des espaces verts.

Une respiration en ville

La végétalisation de la ville permet la résorption des îlots de chaleur et le développement d'activités pour les citoyens.

À Rennes, les 30 hectares des prairies Saint-Martin affichent deux degrés de moins qu'à la ville qu'ils jouxtent. Les Prairies abritent 1 000 arbres plantés, un parc de découverte de la nature avec 37 espèces d'oiseaux et 361 espèces de plantes. Le parc naturel est aussi pâturé par des vaches Highland Cattle, adaptées aux zones humides.



Déployer la nature, effacer les trottoirs

Parées de 1 000 rosiers et 3 000 vivaces, les rues de Chédigny, seul « village Jardin remarquable » de France, dans le sud Touraine, sont conviviales.

Les grimpants ont envahi les façades des maisons, d'autres arbustifs mélangés harmonieusement à des vivaces et graminées ont pris la place des trottoirs.





Verdir les friches du passé

Comme pour [le jardin public de Saulnières, en Eure-et-Loir](#), implanté sur l'ancienne fonderie du village de 650 habitants, de nombreuses collectivités se portent acquéreuses d'anciens sites industriels, pour maîtriser les reconversions, et optent pour le développement d'espaces verts. À Saulnières, l'usine, liquidée en 2008, aurait pu devenir une casse pour poids lourds. C'est finalement un lieu de balade qui a su conserver la mémoire du lieu.



Espace de mise en scène

À [Étretat](#), un architecte paysagiste s'est inspiré de la flore du littoral normand pour y dessiner un parcours de sculptures végétales. Situés au sommet d'une des falaises de craie de la célèbre Côte d'Albâtre, les jardins mettent en scène une collection d'art contemporain et entremêlent ainsi l'œuvre de l'homme et de la nature.

ACTIONS

Partageons notre vision
de la formation

être impactée par les nouvelles mesures législatives, notamment au niveau des procédures de recrutement, de la mobilité professionnelle et du dialogue social.

Cette synthèse permet aux collectivités de se saisir très tôt de ces évolutions sans attendre la publication des décrets d'application et des ordonnances prévues par la loi et qui doivent intervenir dans les prochains mois. Par ailleurs, l'AMF, le CNFPT et le FNCDG propose des journées d'actualités de décryptage afin d'accompagner l'ensemble des collectivités territoriales dans ces évolutions.

12 journées d'actualité nationales sont organisées jusqu'à fin novembre 2019, d'autres dates complémentaires sont organisées localement en métropole et en outre-mer (La Réunion et Mayotte) par les associations départementales des maires, les délégations du CNFPT et les centres de gestion. Retrouvez tous les lieux, dates et codes d'inscription, ainsi que la synthèse et les ressources dédiées à la loi sur cnfpt.fr.

Le nouveau Répertoire des métiers est en ligne

Le CNFPT publie une nouvelle version du répertoire des métiers territoriaux (RMT), actualisé et enrichi de nouvelles fonctionnalités. Un outil indispensable pour accompagner les parcours professionnels et la mobilité des agents au sein de la fonction publique territoriale. Composé de plus de 250 fiches métiers et fonctions, d'un référentiel des activités transverses ainsi que du référentiel management de 43 fiches prospectives métiers et de 42 fiches santé et sécurité au travail, le RMT est un véritable outil pour les agents et les ressources humaines des collectivités territoriales. Le répertoire des métiers est disponible en ligne sur cnfpt.fr.

LOI DE TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE

Une synthèse dédiée à la loi

Pour aider les employeurs et les agents territoriaux à mieux décrypter la loi de transformation de la fonction publique, article par article, l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité (AMF), le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) et la Fédération nationale des centres de gestion (FNCDG) ont conçu une synthèse présentant les principales mesures. En effet, la gestion des ressources humaines dans l'ensemble des collectivités territoriales va rapidement



SECRÉTAIRES DE MAIRIE : DES SOLUTIONS CONTRE LA PÉNURIE



LA PROBLÉMATIQUE

« Rien ne prépare vraiment à la fonction de secrétaire de mairie en petite commune. Il s'agit d'être agile et capable de s'occuper de tout », explique Anaïs Valers, assistante RH au Centre de gestion (CDG) de la Somme. Or depuis plusieurs années, avec la multiplicité des départs en retraite et le manque de profils correspondant aux exigences de polyvalence et d'opérationnalité immédiate, « il devenait difficile d'apporter des solutions auprès des collectivités », complète Anaïs Valers. Résultat, un nombre croissant de postes restent vacants dans l'Aisne et la Somme alors même que le taux de chômage régional est relativement élevé...

LES RÉPONSES

La délégation Picardie du CNFPT et les Centres de gestion de l'Aisne et de la Somme ont élaboré un parcours de formation dédié à cette fonction si particulière et réservé aux demandeurs d'emploi.

DES PARTENAIRES MOBILISÉS

Le constat partagé par les partenaires a rapidement débouché sur la nécessité de disposer d'un cursus de formation spécifique pour les Secrétaires de mairie des communes rurales (SMCR). Un parcours que l'on pourrait réserver aux personnes en recherche d'emploi. Pour financer ce cursus, les CDG et le CNFPT ont eu recours au dispositif Pass Emploi du conseil régional des Hauts-de-France. Pour la sélection de travailleurs valides et handicapés, ce sont Pôle Emploi et Cap emploi qui ont été mobilisés.



« Il fallait répondre au besoin le plus urgent des collectivités tout en permettant à des personnes en recherche d'emploi d'en trouver un. »

Anaïs Valers
Référente handicap assistante RH
au CDG de la Somme

UNE FORMATION EXHAUSTIVE

En quelques mois, les partenaires ont élaboré et mis en œuvre une formation couvrant tout l'éventail des sujets qu'un secrétaire de mairie doit être en capacité de traiter en totale autonomie dans une petite commune : fonctionnement des collectivités territoriales et d'une commune en particulier, gestion des relations avec les administrés (élections, état civil, recensement...), gestion financière et comptable, RH, etc. Un contenu théorique et pratique dense complété par trois semaines en immersion en collectivité, de manière à préparer chaque stagiaire à une prise de poste dès sa sortie de formation.

RASSURER LES STAGIAIRES

Pas moins de 15 intervenants, à 80 % fonctionnaires territoriaux eux-mêmes, ont animé ce cursus de 35 jours de formation. « L'idée, explique Céline Depuille, assistante formation de la délégation Picardie du CNFPT, était aussi d'encourager des demandeurs d'emploi qui ne connaissaient pas

forcément la fonction publique territoriale et avaient parfois tendance à s'autocensurer. Choisir des territoriaux qui pouvaient, au-delà de leur expertise thématique, partager leur parcours professionnel en collectivité, a permis aux stagiaires d'être rassurés sur les possibilités d'évolution offertes par la fonction publique territoriale. »

BILAN POSITIF ET RECONDUCTION DU DISPOSITIF

Des deux premières sessions de 2018, les centres de gestion tirent un bilan particulièrement positif. Sur 25 stagiaires, 20 ont retrouvé un emploi, soit en remplacement dans une petite collectivité, soit dans un tout autre domaine. Dans la Somme par exemple, 5 stagiaires vont intégrer la FPT pour une année de stage, premier pas vers la titularisation. À la suite de cette réussite, deux nouveaux cursus ont vu le jour en 2019 avec, cette fois, une période de stage de 5 semaines.



Consultez l'ensemble de notre offre de formation sur cnfpt.fr



INET : PRÉPARER LES CADRES AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

L'INET est l'école des cadres de direction en poste ou en devenir, toutes filières confondues, des grandes collectivités locales. Des cadres accueillis en formation initiale ou continue tout au long de leur carrière. Articulé à l'offre de services du CNFPT, l'institut anticipe les besoins des collectivités pour garantir la professionnalisation et l'employabilité de ses élèves et stagiaires.

SUR LE TERRAIN

Un accent mis sur l'employabilité des futurs cadres de direction

L'INET assure la formation initiale des futurs cadres de direction territoriaux, issus des filières administrative (administrateurs), technique (ingénieurs en chef) et culturelle (conservateurs du patrimoine ou de bibliothèques). Les cursus de l'INET alternent systématiquement formations théoriques et stages pratiques en collectivité. Les formations s'enrichissent ainsi de l'expérience de chacun sur le terrain, tandis que les programmes s'ajustent en permanence à la réalité des collectivités.



FORMATS PÉDAGOGIQUES

Priorité aux pédagogies actives

Les pédagogies mises en œuvre à l'INET favorisent la coconception et la diversité des formats pour placer les élèves et stagiaires au cœur de leur formation. Les travaux en sous-groupes entretiennent l'interactivité et le recours croissant au distanciel développe l'autonomie des élèves.

PRÉPARER, AGIR ET S'ADAPTER

Au cœur des grandes mutations de la gestion publique locale

L'INET forme et accompagne les cadres de direction des grandes collectivités tout au long de leur carrière. Au-delà du renforcement de leurs compétences, il s'agit de les préparer à agir mais aussi à prendre en compte et à s'adapter aux enjeux des collectivités territoriales. En 2019, par exemple, des modules de formation continue ont été organisés sur la place de l'utilisateur, le codesign/la coconception mais aussi sur la gouvernance des données à un niveau stratégique, le management à distance ou la relation citoyen... Les grandes transitions (écologique, numérique, managériale et financière) sont également au cœur des programmes de formation.



PIERRE LAPLANE

DGS de la ville et de l'Eurométropole de Strasbourg, collectivité d'accueil de stagiaires et d'élèves de l'INET

« Nous savons l'apport d'une immersion dans une collectivité territoriale comme la nôtre à la réussite des parcours de formation des futurs hauts cadres territoriaux. L'EMS est riche de 250 métiers et, comme administration mutualisée, permet aux stagiaires de découvrir les compétences de la Ville, mais aussi de la Métropole et, par délégation sur l'action sociale, du Département... En retour, ils nous apportent leur regard neuf (formation initiale) mais aussi parfois leurs expériences (formation continue) sur notre propre fonctionnement. Le rapport d'étonnement que les stagiaires remettent en fin de stage est pour nous une vraie mine d'informations sur nous-mêmes. La réussite de ces stages est une priorité car ces futurs cadres véhiculent ensuite notre image et renforcent l'attractivité de l'EMS. »



FRIEDELINDE LAGIER

Élève en formation initiale, déléguée des élèves administrateurs territoriaux, promotion Georges Sand

« Le programme est très intense sans le stress du classement en sortie. Le concours est en effet derrière nous et nous pouvons nous projeter en promotion, dans une logique de professionnalisation et d'employabilité. La formation est à la hauteur de sa réputation de grande qualité, à même de nous mettre au service des élus et des citoyens, des enjeux opérationnels et des problématiques des territoires. Le parcours est exigeant mais il est aussi progressif et rassurant. Les nombreux stages à tous les niveaux de collectivité et de responsabilité nous permettent d'apprendre à travailler en équipe et à n'être jamais seuls face à la prise de décision. C'est le cas dès notre arrivée, avec le stage APT (Action publique et territoire) qui nous envoie sur le terrain, en petite équipe, pour comprendre comment les politiques publiques se font et définir ensemble des pistes d'amélioration. »



SYNERGIE ENTRE FILIÈRES

Favoriser le croisement des publics

Institut de référence de tous les cadres de direction des grandes collectivités, toutes filières confondues, l'INET favorise, à travers ses formations, événements, et conférences, les échanges, partages d'expériences et regards croisés entre différents publics : élèves en formation initiale, cadres de direction en poste, intervenants de haut niveau... La formation initiale favorise la collaboration entre élèves issus de différentes filières (administrative, technique et culturelle) et fait écho à ce qui se pratique déjà au sein des directions générales des grandes collectivités territoriales. La valeur ajoutée de l'INET ? Préparer les élèves à travailler en transversalité et en complémentarité avec des professionnels d'autres secteurs.

PARTENARIATS

Un travail en réseau avec les écoles de la fonction publique

Afin de renforcer l'expertise métier, l'INET noue des partenariats mettant en réseau des acteurs amenés à travailler ensemble dans leur fonction future. Des formations communes sont organisées avec l'ENA⁽¹⁾ pour ses élèves administrateurs, l'INP⁽²⁾ pour les élèves conservateurs du patrimoine, l'Enssib⁽³⁾ pour les conservateurs de bibliothèques et AgroParisTech, pour les ingénieurs en chef. L'INET est par ailleurs membre du réseau RESP⁽⁴⁾, au sein duquel il contribue à la réflexion sur la pédagogie, les référentiels de formation, la relation aux élèves et, plus généralement, les façons de travailler et de déployer l'offre de formation.

(1) École nationale d'administration

(2) Institut national du patrimoine

(3) École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques

(4) Réseau des écoles de service public

FORMATIONS

Au service de tous les agents

L'INET conçoit pour l'ensemble des agents de la fonction publique territoriale l'offre de formation en matière de : management stratégique, finances et contrôle de gestion, systèmes d'information, ressources humaines, Europe, communication publique, santé et sécurité au travail.

RÉSEAU

Une ouverture renforcée sur l'Europe

À deux pas du Parlement européen, l'INET cultive son ouverture européenne. Outre son pôle de compétence, l'institut enrichit ses formations de comparatifs européens, programme des semaines d'observation dans les capitales et organise des rencontres avec les députés européens à chaque début de session parlementaire.



SAMUEL BAUCHET

Directeur général adjoint, services urbains et environnement - Orléans Métropole, actuel stagiaire du cycle de direction générale de l'INET et lauréat de l'examen professionnel d'ingénieur en chef territorial

« Le cycle de direction générale me permet d'avoir des retours d'expérience collectifs ainsi qu'un champ de lecture des compétences d'un point de vue plus théorique. Dans notre groupe, grâce à la présence de stagiaires des différentes filières, le croisement des regards et des expériences est particulièrement enrichissant. En collectivité, nos sujets ne sont pas cloisonnés et cette transversalité dans la formation comme la possibilité de se constituer un réseau professionnel pluridisciplinaire sont désormais totalement indispensables. Par ailleurs, les intervenantes et intervenants sont bons et nous apportent un éclairage théorique - des textes, des réglementations ou des jeux d'acteurs - là encore ancré dans notre réalité. Dans nos fonctions, il n'est jamais simple de partir trois jours par mois en formation. La prise en compte de notre besoin de densité ainsi que les efforts de souplesse organisationnelle sont très appréciables. »



Retrouvez plus d'infos sur inet.cnfpt.fr



MICHEL PILARD

Formateur pour le compte du CNFPT depuis neuf ans

Après 32 années passées dans le contexte territorial au cours desquelles il intervenait en qualité de technicien en bâtiment au sein de sa collectivité, il propose désormais une activité de conseil et de formation dans la filière technique.

« L'ÉTUDE DE CAS : RÉSOUTRE LES PROBLÈMES COLLECTIVEMENT »

Collaborative, interactive et centrée sur l'apprenant, l'étude de cas est une modalité pédagogique qui propose au stagiaire de résoudre seul et/ou collectivement des problèmes propres à sa discipline.

SUR LA MODALITÉ PÉDAGOGIQUE

L'étude de cas est une analyse d'une situation réelle ou fictive. Son but : mettre en évidence une problématique et proposer des préconisations. Après un temps d'analyse individuelle en distanciel durant lequel le stagiaire doit prendre position, la discussion en groupe permet de confronter et de reformuler les options individuelles pour construire une solution commune.

SUR SES ATOUTS

Cette mise en situation concrète éprouve les capacités d'analyse du contenu d'un dossier, de réinvestissement des connaissances et compétences personnelles tout en valorisant les aptitudes à l'encadrement et à la communication orale et écrite. Le stagiaire y renforce ses facultés d'analyse, de synthèse et de critique ainsi que ses capacités d'expression et de communication. La confrontation d'idées favorise l'ouverture d'esprit et le respect des opinions d'autrui. Cette modalité pédagogique encourage l'implication de l'apprenant, l'intervenant étant positionné en tuteur, superviseur et accompagnateur.

SUR LES CONTRAINTES À PRENDRE EN COMPTE

Les sujets doivent être suffisamment transverses pour permettre au stagiaire d'exprimer sa polyvalence. Il faut parfois savoir donner confiance à certains pour leur permettre de sortir de la production de rapport traitant de l'aspect purement technique argumenté par le jargon utilisé quotidiennement. Dans certains cas, une petite remise à niveau en matière d'expression écrite et orale peut s'avérer nécessaire.

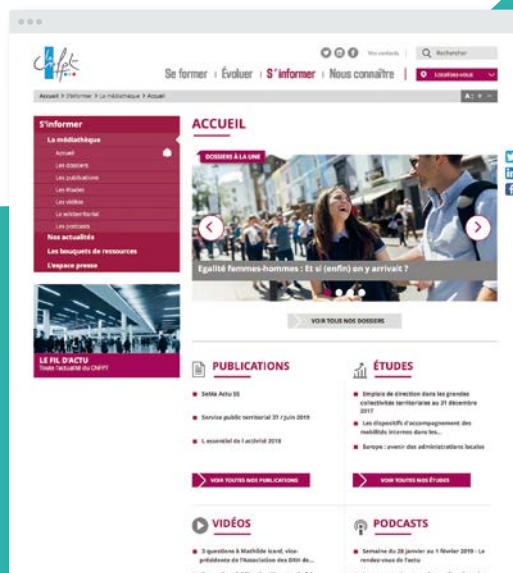
Service public territorial

EST AUSSI SUR CNFPT.FR

La lecture de Service public territorial se poursuit sur cnfpt.fr ! Retrouvez tous nos dossiers et plus encore dans la rubrique Médiathèque, onglet S'informer.

ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES : ON Y ARRIVE ?

Les collectivités territoriales se sont emparées du sujet de l'égalité entre les femmes et les hommes et ont mis en place des outils pertinents pour conduire le changement, qu'il s'agisse de transformer la politique RH en interne ou d'innover dans le cadre des politiques publiques.



LA LUTTE CONTRE L'HABITAT DÉGRADÉ

Les collectivités se sont emparées du problème de l'habitat dégradé et ont exploré différentes stratégies pour repérer les immeubles à risques, remettre sur pied les copropriétés grâce à un soutien financier, juridique et à un accompagnement rapproché.



Vous souhaitez réagir ou nous adresser des suggestions d'articles ? Contactez-nous à l'adresse suivante : servicepublicterritorial@cnfpt.fr ou sur nos comptes :



ets

LE RENDEZ-VOUS DES MANAGERS TERRITORIAUX

#ETS2019

ACTEURS DES TERRITOIRES, CONSTRUISONS ENSEMBLE !

11 ET 12 DÉCEMBRE 2019

STRASBOURG

UN RENDEZ-VOUS
DE L'INNOVATION
PUBLIQUE TERRITORIALE



Téléchargez l'app mobile

